



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sous-traitance

Question écrite n° 3067

Texte de la question

Mme Bérengère Poletti attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, des finances et de l'emploi sur les grandes difficultés des entreprises de sous-traitance en France. Lors du dernier salon international de la sous-traitance à Paris (MIDEST), en novembre 2003, un grand nombre d'exposants se sont inquiétés de la présence grandissante d'entreprises étrangères, notamment la Chine et le Maghreb qui proposent des taux de main-d'oeuvre attractifs, sans aucune contrainte sociale vis-à-vis de leurs salariés et sans pression sur la sécurité et la protection de l'environnement. Il est nécessaire de rappeler que, lors d'une commande, il faut attendre en moyenne un ou deux ans avant que le projet aboutisse sur une production de série source de création d'emplois. Les pertes de marchés en 2003, source de renouvellement de chiffre d'affaires, se répercuteront en 2005. On remarque qu'un grand groupe électroménager prévoit de passer ses achats en Chine de 8 % à 60 % en 2007 et qu'un équipementier automobile français vient d'annoncer qu'il passera ses achats de 40 % à 70 % en 2010. Il lui serait agréable de connaître la position du Gouvernement en matière de concurrence déloyale des pays à « bas coûts », d'une part et quelles solutions il envisage de mettre en oeuvre afin de lutter contre la politique des achats irresponsables, d'autre part.

Données clés

Auteur : [Mme Bérengère Poletti](#)

Circonscription : Ardennes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3067

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : Économie, finances et emploi

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 août 2007, page 5209

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)